



Formulaire de Demande de Prime communale pour l'installation d'un système pompe à chaleur chauffage exclusif ou combiné chauffage et eau chaude sanitaire (ECS)

ANNEXE 5 – A remplir par le demandeur

Concerne

- la demande doit porter sur une pompe à chaleur pour le chauffage exclusivement ou combinée chauffage et eau chaude sanitaire (ECS) dans un logement.

Les **obligations** pour pouvoir bénéficier de la prime 2015-2017 sont :

Pour le demandeur :

- être une personne physique
- âgé de plus de 18 ans ou mineur anticipé
- domicilié dans l'entité de Berloz
- ayant un droit réel sur le logement (propriétaire, usufruitier, nu-propriétaire, ...)
- ayant des revenus globalement imposables inférieurs à 93.000 € pour le ménage du demandeur

Pour l'immeuble

- situé dans l'entité de Berloz
- première occupation en tant que logement, il y a plus de 20 ans
- affecté au logement à titre principal du demandeur (voir également le formulaire 'Prime énergie – Demande de prime' de la Région Wallonne)

Pour la facture

- postérieure au 1^{er} avril 2015

Pour la qualité

- l'installation dans son ensemble doit être réalisée par un entrepreneur enregistré

Pour les conditions techniques

- la pompe à chaleur doit respecter le cahier des charges de la Région Wallonne relatif aux primes d'énergie (cahier-des-charges-pac-2014.pdf).
- Le logement dans lequel est installée la pompe à chaleur doit posséder un niveau d'isolation thermique globale K (le niveau K définit l'isolation thermique globale d'un bâtiment. Plus il est bas, meilleure est l'isolation. Le niveau K est déterminé par les caractéristiques d'isolation des éléments de construction et la compacité du bâtiment. Le niveau doit être inférieur ou égal à 45).
- le logement dans lequel est installée la pompe à chaleur doit répondre aux critères de ventilation conformément à la législation en vigueur lors de l'introduction de la dernière demande de permis d'urbanisme
- les pompes à chaleur réversibles permettant le refroidissement du logement ne sont pas éligibles au bénéfice de la prime
- le logement ne doit pas être équipé d'un système de chauffage électrique, sauf pour le chauffage exclusif des salles de bains ou de douches

Réservé à l'administration

Numéro d'entrée : / 201.

Demande de principe reçue le :

Demande de liquidation reçue le :

Dossier de principe complet le :

Dossier de liquidation complet le :

1. Coordonnées du demandeur

Nom **et prénom** du demandeur :

.....

Adresse du domicile l :

RueN°.....

Téléphone :

Code Postal Commune :

Fax :

...../.....

Adresse de l'installation (si différente de l'adresse mentionnée ci-dessus) :

Rue.....N°.....

Code Postal : Commune :

N° de compte bancaire : Ouvert au nom de

2. Demande préalable

DOCUMENTS à joindre à la demande de principe de la Prime communale :	<input type="checkbox"/> je joins une copie du formulaire complété 'Prime d'énergie – avertissement préalable' envoyé à la Région Wallonne <input type="checkbox"/> je joins une copie l'accusé de réception du formulaire de la part de la Région Wallonne <input type="checkbox"/> je joins une copie du formulaire complété 'Prime énergie – Demande de prime' envoyé à la Région Wallonne <input type="checkbox"/> je joins une copie du formulaire complété 'Primes énergie – Régime 2015-2017 – Installation d'une pompe à chaleur chauffage ou combinée chauffage-ECS – Annexe technique F' envoyé à la Région Wallonne <input type="checkbox"/> je joins une copie de la notification de l'octroi de la prime par la Région Wallonne <input type="checkbox"/> je joins un descriptif de l'installation réalisée
--	--

Attention, la demande préalable n'est pas valable sans l'ensemble de ces documents.

3. Subsidés à l'installation d'un système pompe à chaleur (déclaration sur l'honneur)

Prime de la Région wallonne[Euro]
Subside provincial[Euro]
Prime communale[Euro]
Montant total des subsides	B[Euro]
Part du coût de l'installation subventionnée	(B/prix total de l'installation TVAC)*100%

Le montant total des subsides ne peut dépasser 75 % du montant total de l'installation.

4. Signature

A remplir par le Demandeur	Madame/Monsieur souhaite bénéficier de la prime à l'installation d'un système de pompe à chaleur, chauffage ou combinée chauffage et eau chaude sanitaire (ECS) accordée par la commune de Berloz.
Date et signature :	A cette fin, il déclare que les documents demandés sont joints au présent formulaire.

5. Demande de liquidation

DOCUMENTS à joindre à la demande de liquidation de la Prime communale :	<input type="checkbox"/> si nécessaire, je joins une copie du permis d'urbanisme <input type="checkbox"/> (ou) je déclare sur l'honneur qu'un permis d'urbanisme n'est pas nécessaire <input type="checkbox"/> je joins la(les) facture(s) <input type="checkbox"/> je joins la(les) preuve(s) de paiement de la(des) facture(s) <input type="checkbox"/> je joins une copie de la preuve du paiement de la prime par la Région Wallonne. <input type="checkbox"/> je joins deux photos du système de pompe à chaleur
---	--

Attention, la demande de liquidation n'est pas valable sans l'ensemble de ces documents.